



DANS SA SEANCE DU 17 JUILLET 2017 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer une autorisation selon l'art. 111 LATC à M. Hürlimann, Manira Wokshop, rte de Genève 101, parcelle 639, pour l'installation de stores démontables sur la terrasse ;
- De délivrer une autorisation simple à M. et Mme Velten, parcelle 321, ch. de l'Eglise 5 pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de leur maison.

La municipalité